



# Les Conf 'At' 10 de Ressources & Territoires

Compte-rendu de la conférence du 5 juin 2014

Les spécificités des Ateliers  
Socio-Linguistiques «ASL»  
dans les dispositifs  
linguistiques



Compte-rendu de la conférence du 5 juin 2014

# Les spécificités des Ateliers Socio-Linguistiques «ASL» dans les dispositifs linguistiques

## Avant-propos

Dans le cadre de son programme de professionnalisation des acteurs de la cohésion sociale en Midi-Pyrénées, Ressources & Territoires (R&T) vous propose un nouveau format de conférences suivies d'ateliers-débats : les « *Conf'At'* ».

Avec ce nouveau format, R&T souhaite apporter aux acteurs du territoire, la possibilité d'enrichir leurs réflexions théoriques (la conférence) et de développer des réflexions collectives, en co-construisant des réponses à des problématiques locales/territoriales (les ateliers-débats) entre professionnels avec l'appui d'un expert.

Le choix des thématiques émane des demandes et/ou besoins exprimés par les acteurs que R&T rencontre dans le cadre de sa mission d'animation de réseaux. Ces retours de terrain permettent de proposer des *Conf'At'* qui répondent au plus près aux attentes et à cette réalité de terrain.

Les intervenants sont tous des experts de la thématique traitée, reconnus dans leur domaine par leurs pairs et les professionnels de terrain.

**Les conférences** sont ouvertes à tous, tout public, grand public ; c'est un apport informatif, théorique mais non généraliste. L'expertise des discours permet à chacun de construire ses connaissances, de développer son analyse et son sens critique ; les propos sont pertinents mais non élitistes. Un temps est toujours réservé en fin de matinée aux échanges entre la salle et l'intervenant. **Les ateliers-débat** sont réservés aux adhérents de R&T et aux professionnels directement concernés par la problématique, qui souhaitent un apport « technique » d'experts, des visions croisées entre acteurs du même domaine d'action, des éléments de résolution de problèmes.

Ce format peut être modifié, suivant la thématique traitée et/ou à la demande des acteurs : conférence toute la journée, conférence le matin/ réponse aux questions l'après-midi, conférence et atelier d'échange de pratiques... Par ailleurs, R&T développe les *Conf'At'* en département, avec les acteurs locaux qui souhaitent travailler sur une réflexion commune axée sur leur propre territoire, afin de soutenir et de s'inscrire dans une dynamique locale.

Chaque *Conf'At'* fait l'objet d'une production d'actes disponible au Service Information et Documentation de R&T, également consultable et téléchargeable sur le site : [www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)

## Sommaire

> Problématique .....	06
> L'intervenante .....	07
> Plénière du matin .....	08
Spécificités des ASL dans les dispositifs linguistiques – Démarche, méthodologie et outils	
1 - Éléments de cadrage historiques et institutionnels	
2 - Places respectives des objectifs d'autonomie sociale et d'apprentissage linguistique	
3 - Présentation générale de la démarche pédagogique : de l'accueil positionnement à l'évaluation de l'action (outils de pilotage, de coordination et d'animation)	
> Atelier de l'après-midi .....	24
Animation et coordination d'un ASL	
1 - Animation :	
• Organisation d'une séance en ASL	
• Intervenants, visites à l'extérieur en ASL : pourquoi, comment ?	
• Quels outils et supports pédagogiques en ASL ?	
2 - Coordination :	
• Évaluation des attentes, besoins et progrès des participants en ASL	
• Conception d'une trame annuelle ou trimestrielle en ASL	
• Constitution des groupes en ASL : sur quels critères ?	
> Pour aller plus loin .....	37

## Problématique

## ASL, quelles spécificités ?

Les Ateliers Socio-Linguistiques (ASL) sont des actions de proximité qui permettent l'apprentissage de la langue française dans un contexte d'intégration (Français Langue d'Intégration) et d'entrer dans des dispositifs de formation et des parcours de qualification.

Adultes immigrés, peu autonomes dans les aspects de la vie quotidienne en raison d'une méconnaissance du fonctionnement de certains espaces sociaux et d'un manque de maîtrise du langage nécessaire à leur fréquentation, ces publics sont orientés par les préfetures, les pôles emploi, les services sociaux, les missions locales, les associations, les organismes de formation, les municipalités...

En Midi-Pyrénées, une quarantaine de structures sont financées pour ces actions ASL par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), les Programmes départementaux d'insertion (PDI), les collectivités... Plus de 70 initiatives locales sont également présentes sur le territoire et proposent des ateliers s'appuyant sur la « démarche ASL ».

## L'intervenante



Photo : R&amp;T

**Aurore BARROT**

Consultante et membre du Groupe de Recherche Action Formation Français Insertion Compétences – GRAFFIC – à l'université Grenoble 3, Aurore Barrot a été conseillère technique et pédagogique au CLP (Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion) où elle menait des activités de recherche-développement en Français Langue Professionnelle (FLP) : réalisation d'études-diagnostic, d'expérimentations, conception et animation de formations de formateurs.



Photo : R&amp;T

Avec la participation de Madame **Nadia TEMPERE**, chargée de mission au pôle Cohésion sociale de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Midi-Pyrénées. Madame TEMPERE est en charge du programme d'intégration des populations immigrées (PRIPI) et de la politique de la ville. Elle a présenté la démarche en Midi-Pyrénées et les orientations de la politique d'intégration en fonction des actualités du moment.

# Plénière du matin

*La conférence du 5 juin 2014, dédié à cette thématique, a invité les participants à un tour d'horizon en restituant les ASL dans l'histoire, en revisitant le panorama actuel de l'offre de formation linguistique destinée aux migrants. La plénière de la matinée a été consacrée à l'identification du cadre de références théoriques et méthodologiques des ASL. L'atelier de l'après-midi, plus technique, a été tourné vers l'appropriation de la démarche et des outils de coordination et d'animation des ASL. Une large part de la rencontre a été consacrée aux échanges interactifs avec les participants.*

**Nadia TEMPERE**, rappelle qu'historiquement, les ateliers sociolinguistiques (ASL) étaient portés par l'ACSE pour être transférés au ministère de l'Intérieur en 2009. Cette évolution n'est pas neutre au regard des inflexions que ce dispositif va connaître ainsi que par rapport à la façon dont il va être appréhendé. En Midi-Pyrénées, les ASL sont facilement reconnaissables en raison du travail de professionnalisation et de mise en réseau des structures et des opérateurs dédiés qui a été réalisé. Cet effort a été accompli avec la volonté de préserver la diversité des structures en présence et des approches pédagogiques.

Jusqu'à 2009 et donc dans le cadre de leur animation par l'ACSE, les ASL fonctionnaient sur la base d'un socle commun, d'actions de proximité, de valorisation de l'émancipation, et d'apport de compétences sociales. Par la transmission de connaissances sur l'environnement, sur les dispositifs et sur la langue, ces structures porteuses d'ASL contribuent à l'autonomie des personnes et favorisent ainsi l'exercice des responsabilités sociales. Avec l'apparition du Programme Régional d'Intégration des Populations immigrées (PRIPI) et le financement des ASL par le ministère de l'Intérieur à partir de 2009, de nouveaux enjeux sont apparus. L'accent s'est porté de façon plus importante sur la langue, celle-ci étant reconnue davantage comme enjeu d'intégration pour les personnes. Depuis, par



rapport à l'époque où les ASL étaient gérés par l'ACSE, il existe une plus forte volonté de développer la langue comme un facteur de cohésion sociale et d'intégration d'une part, et comme un moyen de favoriser l'articulation entre les ASL et les autres dispositifs de formation linguistique d'autre part. Sur ce dernier point, la région Midi-Pyrénées semble se caractériser par une reconnaissance mutuelle des vocations de chacun, favorisant une réelle collaboration en la matière ainsi que la construction de complémentarités. Ainsi, par le biais du PRIPI, la dominante sociale de la démarche du ministère de l'Intérieur est beaucoup plus importante dans l'approche politique de la ville, notamment via la notion de parcours de formation. Les ASL se situent au carrefour de la langue et d'une approche de socialisation.

Enfin, toujours dans le sens d'une réflexion sur les parcours de formation, une cartographie des offres d'apprentissage de la langue a été dressée par Ressources & Territoires. C'est le résultat d'une demande d'un groupe de travail regroupant l'ensemble des acteurs ayant des préoccupations d'intégration des populations par la langue. Celui-ci a travaillé un peu plus d'un an sur la notion de parcours et sur les offres linguistiques. L'initiative a consisté à favoriser le passage de l'une à l'autre pour les personnes immigrées. Autrement dit, la cartographie a pour objectif de permettre, par la connaissance de l'ensemble des dispositifs existants, d'évaluer les besoins des publics et d'orienter vers les organismes adéquats.

*Madame TEMPERE invite le public à s'exprimer sur les ASL.*

--- **Une participante** : Vous avez évoqué la coopération entre plusieurs dispositifs d'apprentissage de la langue, en vue de faciliter l'intégration des populations immigrées. Comment la prise en charge des personnes étrangères arrivant en France se déroule-t-elle concrètement ? Celles-ci sont-elles orientées vers des organismes dépendant du ministère ou vers des organismes privés ?

**Nadia TEMPERE** : Aujourd'hui, les étrangers arrivant en France sont accueillis par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), qui entreprend avec eux l'ensemble des démarches administratives et notamment la signature du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) qui existe depuis 2004. Cette prise en charge comprend une évaluation des besoins linguistiques ainsi qu'un bilan professionnel. Dans ce cadre, le quart des étrangers arrivant en France se voit prescrire un apprentissage en français, délivré par des organismes de formation qui ont été retenus à l'issue d'un appel d'offres. En région Midi-Pyrénées, ce dispositif est géré par la plateforme d'organismes de formation pilotée par AMS Grand Sud qui accueille et oriente ces personnes pour lesquelles un apprentissage de la langue s'est révélé nécessaire. Par la suite, les organismes de formation auxquels ces étrangers sont confiés peuvent éventuellement réorienter ceux-ci vers d'autres structures. D'ailleurs, la cartographie que j'évoquais plus tôt a été dressée après qu'il eut été constaté que les ASL étaient insuffisamment connus de certaines institutions comme l'OFII.

Après l'orientation des étrangers par l'OFII vers une offre de formation, tout un parcours

est mis en place qui implique de nombreux dispositifs, nécessitant des rencontres entre les organismes concernés et la construction d'outils afin que chacun se connaisse et puisse orienter vers la ressource.

--- **Un participant** : Vous parliez d'une immigration extra-communautaire. L'OFII reste-t-il l'interlocuteur dans le cadre d'une immigration intra-communautaire ?

**Nadia TEMPERE** : Non, l'OFII ne se charge que de l'immigration hors Union européenne.

--- **Un participant** : Existe-t-il un parcours bien défini pour l'immigration intra-communautaire ?

**Nadia TEMPERE** : A ma connaissance, il n'existe actuellement pas de parcours équivalent pour ce type d'immigration. Néanmoins, le besoin en la matière existe, notamment en région Midi-Pyrénées où l'immigration européenne est importante.

--- **Une participante** : Des initiatives locales dans ce domaine ont lieu sur certains territoires, mais énormément de besoins ne sont pas encore couverts.

**Nadia TEMPERE** : Je préciserai que les offres de formation de l'OFII ne s'adresse qu'à des étrangers non-ressortissants de l'Union européenne, mais que les ASL et d'autres dispositifs existants sont cofinancés par d'autres structures (conseils généraux, politique de la ville...). En effet, le but de l'ASL est de favoriser l'émancipation par un lien de proximité sur les territoires. Nous ne visons donc pas un public mais nous répondons à un enjeu territorial.

*La parole est donnée à Aurore BARROT.*

**Aurore BARROT** est consultante en formation d'adultes, principalement dans le domaine de l'apprentissage de la langue française par des migrants et dans celui de la lutte contre l'illettrisme. Précédemment formatrice en Ariège et à l'AMS Grand Sud, son statut a évolué après avoir réalisé une thèse de doctorat qui lui a notamment permis d'intégrer l'univers de la recherche et de devenir conseillère technique et pédagogique au Comité de Liaison pour la Promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion (CLP). Disparu en 2009, le CLP était une tête de réseau d'organismes de formation associatifs basée à Paris. Dans ce cadre, elle a principalement travaillé sur le « français, langue professionnelle » et sur le DIF dans sa dimension pédagogique. Un autre bureau du CLP était spécialisé dans les actions sociolinguistiques, et l'organisme a pleinement contribué à formaliser celles-ci alors que les dispositifs existants (ateliers d'alphabétisation, ateliers de socialisation...) n'étaient pas très clairement définis. Quand le CLP a fermé ses portes, le travail de conceptualisation de la démarche ASL a été poursuivi par l'association RADIA. C'est ce concept qu'Aurore BARROT va présenter, tout en le mettant en perspective par rapport à la réalité du terrain.

## Spécificités des ASL dans les dispositifs linguistiques – Démarche, méthodologie et outils

### 1 - Éléments de cadrage historiques et institutionnels

Des années 1950 aux années 1990, la formation linguistique des migrants se structure pour passer petit à petit d'une action militante, bénévole et associative à sa professionnalisation. La démarche passe véritablement d'un travail de terrain réalisé par des militants à une prise en compte progressive par l'État. Parallèlement, la formation destinée aux adultes se structure dans le cadre du développement de la formation professionnelle continue. Jusque dans les années 1990, ces deux mouvements se sont construits indépendamment, pour se rejoindre par la suite.

Pour Hervé ADAMI, auteur de « La formation des migrants », c'est en 1995 que la logique de propositions appuyées par des actions de terrain laisse véritablement place à une logique d'offres structurées via des appels à projets et des appels d'offres. L'objectif est alors de remplacer le financement d'actions éparées par le financement cohérent de dispositifs clairement définis et établis.

Entre 1996 et 2011, ce processus de professionnalisation se poursuit, au cours duquel des associations se transforment en organismes de formation, augmentent en taille et adoptent un mode de fonctionnement de plus en plus proche de celui de l'entreprise. Le marché de la formation des migrants devient alors de plus en plus concurrentiel, et les opérateurs en présence entrent dans un processus de concentration et de spécialisation. Ainsi, les ASL, dont la spécialité réside dans les actions de proximité, cohabitent avec des organismes de formation professionnelle présents sur des marchés et dont le mode opératoire, le mode de fonctionnement et la mission sont différents. Pour autant, une partie des publics concernés par ces organismes transite des uns vers les autres, ce qui est d'ailleurs souhaitable dans le cadre d'une logique de parcours.

La spécialisation des organismes a été favorisée par la réforme du Code des marchés publics de 2001. En contraignant la quasi-totalité des acteurs à répondre à des appels à projets ou à des appels d'offres, celle-ci a en effet incité certaines structures à se positionner sur ceux dont les critères sont les plus souples (conditions de justification des fonds utilisés, possibilité de recourir à des bénévoles, moindre intensité des temps de formation...). Les réponses aux appels d'offres plus contraignants proviennent ainsi essentiellement des organismes constitués majoritairement de salariés très qualifiés (formateurs titulaires...). Le domaine de l'action sociolinguistique se scinde alors en deux types de structures qui s'adressent aux mêmes publics mais avec des modes opératoires et des exigences différents.

De la même façon, la distinction entre la politique de la ville et la politique d'intégration s'est produite au moment de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP), engendrant une différenciation des fonds et des visées. Il se peut néanmoins que certaines

actions sociolinguistiques émergent aux deux politiques et aux deux lignes budgétaires, ceci obligeant de justifier de travailler à la fois sur la socialisation dans le cadre de la politique de la ville et sur l'intégration au niveau linguistique. Ces conditions placent alors les acteurs de terrain, les institutionnels et les professionnels dans une situation extrêmement complexe.

Par ailleurs, l'année 2011 voit l'entrée en vigueur du décret sur la naturalisation des populations immigrantes et du décret sur le label qualité FLI « Français, langue d'intégration », label qui doit être obtenu par les organismes de formation positionnés sur le marché de l'OFII. A l'époque, il était projeté de proposer aux associations de proximité dédiées aux actions sociolinguistiques, d'obtenir également un agrément FLI dans le but de structurer une offre, de la rendre cohérente et de s'assurer que l'argent public est investi dans des actions concluantes en termes de résultats. Si ce projet n'est pas encore effectif pour ce type de structure, l'apparition de critères de qualité et financiers lors de la dernière décennie n'a pas été sans effet sur la configuration du domaine concerné. Ainsi, un rapport du Haut Conseil à l'Intégration datant de 2012, révèle que 80% des associations financées par l'État œuvrant expressément dans le domaine de l'intégration des immigrés ont disparu au cours de la décennie 2000-2010. Cette dernière a donc bien été marquée par un phénomène de concentration engendrant une réduction significative du nombre d'acteurs tandis que le marché correspondant est resté relativement important. En définitive, les fonds disponibles sont donc proportionnellement plus importants que par le passé.

En outre, l'année 2002 voit la publication du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECR). Sur le fond, celui-ci propose une démarche didactique la « perspective actionnelle », qui renouvelle la façon de procéder dans l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères. Celle-ci invite ainsi à « considérer les apprenants, c'est-à-dire les usagers d'une langue, d'abord et avant tout comme des acteurs sociaux. » Il convient donc d'abandonner la pratique scolaire de l'apprentissage pour appréhender les apprenants comme des individus souhaitant pratiquer une langue au quotidien. Ce positionnement amène ainsi le formateur à adopter une méthode d'enseignement qui permette à l'apprenant de mettre à profit son savoir linguistique dans le cadre de son environnement réel et de ses actes sociaux. L'analyse de la vie pratique montre en effet que la part de langagier peut tout aussi bien être importante que minime. Pour développer l'apprentissage, il convient donc de partir de situations réelles pour identifier ce que celles-ci mettent en jeu en termes de compétences langagières. Concernant les ASL et leur offre linguistique destinée aux migrants, cette approche apparaît comme la plus actionnelle. Cette spécificité est due au fait que le poids de la dimension sociale et celui de l'approximation en matière de communication y sont très prononcés, les ASL se situant en amont de la formation linguistique au sens strict du terme. Aussi, cette acceptation par eux d'un empirisme linguistique ne s'oppose en rien au cadre d'apprentissage plus formel des organismes « professionnels ». Autrement dit, le rôle des ASL est de permettre à l'apprenant de se « débrouiller » et non pas d'apprendre la langue à proprement parler.

C'est par ailleurs entre 2004 et 2009 que naissent les actions sociolinguistiques, contexte dans lequel une formation-action est enclenchée par le CLP en 2004. Celle-ci est soutenue et financée par l'ACSE Ile-de-France qui commence alors à réfléchir sur la façon de préserver et de structurer l'ensemble des actions d'alphabetisation, de quartier et de proximité visant à l'autonomie des migrants dans la prise en main de leur quotidien. La démarche peut même nécessiter d'aller jusqu'à la sauvegarde desdites actions face à la très probable réduction des budgets qui se profile depuis l'apparition du critère d'obligation de résultat au début des années 2000. La pérennisation de ces actions passe donc par leur structuration, l'amélioration de leur qualité et de leur visibilité.

Ainsi, parallèlement aux organismes professionnels de formation compétents pour répondre à des appels d'offres, il est fait en sorte de préserver les structures de proximité existantes et bien intégrées dans le tissu local. Dans ce contexte, le travail du CLP a été d'accompagner la réflexion sur la façon de rendre ces actions plus visibles ainsi que d'améliorer la qualité. Celui-ci s'est fait en plusieurs étapes :

- 2004 : Lancement de la formation-action CLP soutenue par la région Ile-de-France ;
- 2004-2005 : publication d'un premier guide descriptif des ASL, intitulé « Actions sociales à composante langagière » ;
- 24 avril 2006 : première reconnaissance internationale de l'existence des actions sociolinguistiques et première définition officielle de leurs contours par le Comité interministériel ;
- 2007 : L'ACSE Ile-de-France approfondit la définition des actions sociolinguistiques dans une note d'information intitulée « Qu'est-ce qu'un ASL ? » :
  - > L'ASL est censé être porté par une structure généraliste proposant plusieurs services de proximité aux habitants d'un quartier ou d'un territoire. La conception du moment considère en effet que les participants aux ASL pourront ainsi plus aisément s'ouvrir à d'autres dispositifs ;
  - > Les publics ciblés par les ASL sont les adultes immigrés ayant vocation à s'installer durablement sur le territoire français, ainsi que les individus peu autonomes et souhaitant le devenir. De fait, les touristes, les séjours courts (maladie, études...) et les demandeurs d'asile n'ont donc pas vocation à bénéficier des ASL. En revanche, le demandeur d'asile qui acquiert le statut de réfugié, peut accéder à ces dispositifs.
- 5 mars 2009, une circulaire ministérielle recommandait aux préfets délégués de l'ACSE de continuer à financer les ateliers de socialisation par la langue - ou ateliers sociolinguistique - notamment pour un public de femmes immigrées résidant dans les quartiers de la politique de la ville.
- L'ASL est définie comme « une action portée par une structure de proximité, visant la connaissance et l'appropriation des services et des dispositifs publics, la connaissance des règles – sous-entendu droits et obligations – et des modes de fonctionnement de la société française, et de sensibilisation à la langue orale ». Plusieurs dimensions caractérisent ainsi l'ASL :
  - > La proximité ;
  - > La connaissance des services et des dispositifs publics ;

- > Les droits et devoirs (notions phares dans le cadre du FLI (Français langue d'intégration)) ;
- > La langue : la prise en compte de celle-ci est limitée à l'oral et à une sensibilisation à l'oral. Or la notion de sensibilisation n'est pas assimilable à celle de l'apprentissage ;
- > Le soutien au projet personnel. Celui-ci peut être social, professionnel ou relever de l'engagement citoyen ;
- > L'ASL est une étape, située en amont d'un parcours global. Celle-ci doit permettre d'accéder à un dispositif d'apprentissage de la langue française, à de la recherche d'emploi, à une formation professionnelle...
- > Le pilotage des ASL devient un enjeu ministériel : la logique de disparité d'actions éparses réalisées par des associations laisse progressivement place à une structuration et à une recentralisation au niveau national ;
- > L'approche actionnelle de l'ASL s'enrichit de l'intégration des espaces sociaux au sein du dispositif de formation, l'objectif étant d'optimiser l'accès à l'autonomie sociale. La démarche se traduit par l'immersion des immigrés au sein desdits espaces en vue de l'appropriation et de la maîtrise de situations propres à toutes les formes de la vie quotidienne (besoins sociaux, rôle parental...). Cette approche pédagogique distingue les ASL des autres dispositifs de formation dont les modalités de fonctionnement freinent les occasions d'immersion dans la vie pratique ;
- > Les ASL sont des groupes de besoins et non de niveau : les personnes concernées ont toutes le même besoin, même si celles-ci n'ont pas le même niveau de maîtrise de la langue. C'est donc à l'animateur qu'il revient de gérer ce paramètre ;
- > Les ASL étant des groupes de besoins, un recueil de ces derniers doit être effectué dans le cadre d'entretiens individuels en amont du démarrage de l'action ;
- > Les acteurs des ASL sont fortement incités à s'autoévaluer afin de faire le point sur les capacités acquises à l'issue de leur formation.

## **2 - Places respectives des objectifs d'autonomie sociale et d'apprentissage linguistique**

Pour identifier la place de l'ASL dans le panorama de l'offre linguistique pour les migrants, il convient de dresser un aperçu des dispositifs existants et de leur rôle :

- Les dispositifs dédiés aux migrant-e-s, dans le cadre desquels la dimension linguistique est fondamentale :
  - > Les ASL ;
  - > Le CAI, destiné aux personnes arrivant dans le cadre du regroupement familial. La formation linguistique y est aussi bien un droit qu'une obligation (obligation d'assiduité quand la personne n'a aucune connaissance de la langue française...) ;
  - > Le Hors CAI, destiné aux personnes ayant effectué une formation linguistique en CAI et souhaitant poursuivre leur apprentissage, ou aux personnes non primo-arrivantes n'ayant pas pu accéder à ce type de formation. Le Hors CAI ne s'adresse pas aux ressortissants de l'Union européenne qui peuvent alors intégrer les ASL à la suite d'une première formation (CAI...). Cette façon de procéder favorise l'entretien des acquis en

attendant de retourner en formation ;

› La formation linguistique en entreprise : depuis 2004, l'apprentissage de la langue française est un droit éligible au titre de la formation continue, qui peut donc être financé par les OPCA. Ce cadre-là ne concerne en revanche que très peu de migrants à ce jour.

- Le droit commun, non spécifique aux migrant-e-s :
  - › Les formations de base et/ou insertion professionnelle ;
  - › Le dispositif Conseil Régional ;
  - › Le dispositif Etat compétences clés ;
  - › Les formations pré-qualifiantes et qualifiantes.

Hypothétiquement, les parcours peuvent être linéaires (passage de CAI à ASL en passant par de la formation en entreprise...). Ces cas de figure se produisent assez rarement dans la mesure où l'ASL est généralement peu connue et souffre encore d'une image d'amateurisme. Cette dernière a tendance à disparaître sur les territoires pourvus de centres ressources, ceux-ci favorisant le lien social et donc une meilleure connaissance des différents dispositifs.

Dans ce cadre, l'enjeu est d'assurer une continuité de l'apprentissage en permettant aux migrants de passer des dispositifs qui leur sont spécifiquement dédiés aux dispositifs régionaux de droit commun. Généralement, ce passage est facilité quand les migrants sont préalablement pourvus de solides savoirs de base, ou lorsque les capacités de prise en charge permettent d'accueillir des personnes dont la connaissance de la langue est moins forte. Dans les faits, un minimum de connaissances peut donc être exigé pour pouvoir intégrer les formations de droit commun.

Par ailleurs, en ce qui concerne les ressortissants européens, l'ASL reçoit en principe deux types de financement par l'Etat (politique de la ville et intégration) ainsi qu'un cofinancement par les collectivités (commune, communauté de communes...). En théorie, les ASL peuvent également être financées par le FEI (Fonds européen d'intégration).

Sur le plan des besoins, les ressortissants d'Europe du nord et de l'est souhaitent généralement approfondir leurs connaissances de la langue française pour trouver du travail. Leur profil n'est donc pas celui de migrants peu autonomes pour qui les dimensions culturelles et citoyennes constituent le préalable de leur apprentissage. Les ASL sont donc confrontées à un écart au niveau linguistique, entre des ressortissants européens souvent francophones et des migrants devant généralement tout apprendre de la langue française. De plus, les besoins des uns et des autres diffèrent en termes de socialisation. Ainsi, il arrive que les ressortissants européens se voient refuser l'accès à l'ASL, la commune de financement considérant que leurs besoins ne relèvent pas des objectifs et missions de ce dispositif. Parfois alors, lesdits ressortissants peuvent se rabattre sur des actions caritatives ou être pris en charge dans le cadre d'un groupe improvisé par une structure donnée.

En somme, cet état de fait peut poser des difficultés aux structures dédiées qui réagissent alors en fonction de leur positionnement par rapport à la loi, de leur statut et de leurs possibilités, ou des pratiques propres au territoire dans lequel elles se trouvent.

### **3 - Présentation générale de la démarche pédagogique : de l'accueil positionnement à l'évaluation de l'action (outils de pilotage, de coordination et d'animation)**

La démarche pédagogique des ASL inclut plusieurs thématiques :

- La vie personnelle : appropriation des thématiques de la santé, du logement, des commerces, des achats, des loisirs... ;
- La vie citoyenne : connaissance de l'environnement institutionnel, de la République, des droits et des devoirs citoyens ;
- La vie culturelle : cette thématique est souvent oubliée, mis à part quand les actions sociolinguistiques ont un solide partenariat de proximité avec les musées, la bibliothèque, la médiathèque... ;
- La vie publique : emploi, scolarité, transports, services publics et privés, auto-écoles, banques, assurances... ;
- Les compétences transversales dans leur dimension linguistique : interaction orale, démarches diverses et variées, écrits du quotidien, rapport à l'espace, rapport au temps, rendez-vous, réclamations, urgences...

L'objectif des ASL est donc de faire en sorte de couvrir potentiellement ces différents domaines. Dans ce cadre, la dimension actionnelle forte des ASL réside dans l'appropriation des espaces sociaux comme outils d'apprentissage. L'objectif de la démarche est de permettre aux apprenants de se familiariser avec des structures phares de la vie publique (CAF, Pôle emploi, La Poste...) et leurs personnels. De la même façon, les ASL doivent accompagner les apprenants dans la maîtrise des multiples outils et systèmes numériques qui occupent l'espace public (distributeurs de tickets de transport, ordinateurs, internet, téléphones portables...).

Par ailleurs, la démarche pédagogique des ASL se décompose en trois grandes phases que sont la découverte, l'exploration et l'appropriation. Celles-ci recouvrent la progression dans l'acquisition d'autonomie par rapport aux espaces sociaux :

- La phase de découverte vise l'acquisition de connaissances générales sur la fonction des espaces sociaux, leur mode de fonctionnement et leur localisation. Il s'agit à ce titre d'identifier les interlocuteurs de ces espaces, de repérer des informations-clés dans des supports authentiques issus de ces espaces. Il n'est pas question ici d'un apprentissage de la lecture-écriture au sens strict du terme, mais de la découverte de procédures spécifiques à un lieu donné (CAF...) et de l'identification du type de documents qui y circulent. L'objectif premier est que l'apprenant gagne efficacement en autonomie en sachant que tel acte ou tel document peut lui être demandé dans les interactions à l'oral ;



- L'exploration correspond à l'approfondissement de la connaissance de l'ensemble des informations concernant les espaces sociaux et les thématiques évoquées plus haut. A cette étape, des visites sont organisées et les apprenants commencent alors à côtoyer des intervenants provenant des espaces sociaux ;
- L'appropriation est l'étape à l'issue de laquelle l'apprenant est en mesure d'agir seul, sans avoir besoin de l'aide ou de l'accompagnement d'un animateur.

Ces étapes ne sont pas obligatoires et ne doivent pas être suivies à la lettre, mais servir de ligne directrice dans l'accompagnement des apprenants et la prise en compte de leurs spécificités.

Par ailleurs, l'ASL suit une démarche calendaire au titre de l'organisation des séquences. Il s'agit ici de suivre les rythmes de l'année en procédant en fonction des réalités environnantes : travail des chiffres et des nombres au moment des soldes, par exemple... Le seul domaine non soumis à ce rythme calendaire est la vie personnelle, le cadre de l'ASL souhaitant conserver et garantir une souplesse dans l'appréhension des problématiques auxquelles les apprenants peuvent être confrontés dans leur quotidien. De fait, le formateur en ASL dispose d'une plus grande marge de manœuvre que dans le cadre des autres dispositifs de formation.

Les ASL obéissent également à une démarche spiralaire, celle-ci consistant à des retours en arrière dans une perspective évolutive. Autrement dit, la formation implique des allers et retours sur les acquis linguistiques, les thématiques et les supports utilisés, l'idée étant que l'assimilation de connaissances et de savoir-faire passe par la nécessaire répétition de certaines situations, tout en faisant en sorte d'appréhender celles-ci dans des contextes différents. De la même façon, il s'agit de gérer les invariants qui sont autant d'anomalies ou d'imprévus susceptibles de se produire dans une situation donnée.

En somme, l'objectif est de permettre aux apprenants d'examiner de près le fonctionnement de situations de communication propres à la vie réelle, et de s'acheminer ainsi vers une véritable autonomie sociale. C'est en effet la spécificité des publics ASL que de se trouver en situation d'immersion.

Il convient en outre de préparer les apprenants à la tolérance à l'ambiguïté, à savoir accepter de s'exprimer de manière approximative d'une part, et de ne pas toujours tout comprendre d'autre part. L'idée sous-jacente est que le perfectionnement linguistique passe naturellement par des approximations successives.

En définitive, la démarche ASL consiste à appréhender véritablement la langue comme un moyen et non pas comme une finalité. A ce titre, l'apprentissage de la langue est au service de l'acquisition de l'autonomie dans les espaces sociaux ciblés. La démarche ASL se caractérise en outre par une forte priorité de l'oral sur l'écrit. Ainsi, sur une séance de 2 heures de formation, une demi-heure seulement sera consacrée à l'écrit.

La priorité est également donnée aux objectifs sociolinguistiques et pragmatiques sur les objectifs purement linguistiques (grammaire, conjugaison...). Aussi, l'approximation linguistique est pleinement tolérée en ASL, l'exactitude en la matière devant constituer un objectif ultérieur.

Enfin, dans l'ASL, les écrits doivent être appréhendés *in vivo* avec leurs fonctions et leur valeur, sans entrer dans la lecture de ce qui s'y trouve intrinsèquement. Dès lors, en cas de demande par l'apprenant d'une lecture proprement littéraire du document, il convient tout de même de partir de ce dernier dans un souci de contextualisation.

--- **Une participante** : Je tiens à souligner qu'il est très difficile de résister à la tentation de transmettre des règles grammaticales. Dans le même temps, les apprenants sont très demandeurs de cours plus « magistraux » et la difficulté est alors de parvenir à entrer dans l'écrit sans asséner tout un tas de règles ou d'informations qui ne seront pas forcément comprises ou assimilées. Par ailleurs, certains organismes ne disposent pas d'outils pour travailler et il est donc difficile de recourir à des méthodes pédagogiques autres que l'écrit (supports vidéo...). Qui plus est, nos sociétés occidentales reposent énormément sur l'écrit, et tout l'enjeu est donc de ne pas faire trop d'écrit alors que celui-ci est exigé à tous les niveaux.

**Aurore BARROT** : Pour réduire cette difficulté, il convient de bien définir ce qu'on fait en ASL et de le clarifier auprès des publics qui vont s'y inscrire. Ainsi, des structures sont dès en amont très claires dans ce qu'elles proposent. A titre d'exemple, je connais un organisme de formation effectuant de l'ASL, qui indique officiellement ne pas faire d'alphabétisation. De fait, au moment de l'accueil des publics, l'organisme signale qu'aucun apprentissage de la lecture et de l'écriture ne sera dispensé dans le cadre de l'atelier.

J'ajouterai que la mise en pratique et la contextualisation de document visent à permettre aux apprenants à gérer des situations concrètes alors même qu'ils ne sont pas en mesure de décrypter ce qu'ils effectuent sur le plan linguistique. Or le décryptage correspond à l'alphabétisation qui pourra être d'autant plus aisément appréhendée que l'apprenant aura été préalablement confronté au réel.

--- **Un participant** : Je suis enseignant à l'éducation nationale. Je ne connaissais les ASL que de nom et pas dans leur contenu. Je comprends personnellement le besoin sociolinguistique pragmatique, mais j'ai l'impression que sous prétexte que les publics visés sont peu autonomes et faiblement qualifiés, ceux-ci n'auraient pas le droit d'accéder à des écrits plus littéraires.

**Aurore BARROT** : Sur ce point, il convient de tenir compte de l'injonction institutionnelle qui accepte de fournir des financements à condition que la méthode d'apprentissage respecte un cadre lié à l'autonomie et à l'intégration, et qu'elle donne des résultats. Dès lors, la tendance est davantage à l'appropriation de pratiques fonction-

nelles et de situations de la vie quotidienne plutôt qu'à des considérations culturelles. Toutefois, un apprentissage plus culturel n'est pas interdit mais cela dépend notamment des besoins des apprenants en présence. En effet, certaines personnes n'ont que faire des écrits fictifs et si vous ne tenez pas compte de cela, ceux-ci manifesteront leur désaccord en ne participant pas à vos ateliers. A l'inverse, il convient de ne pas se lancer dans des apprentissages purement fonctionnels si les participants n'ont par exemple pas de projet d'insertion professionnelle à très court terme. Ces choix appartiennent donc à chaque animateur voire encore plus à chaque structure, et dépendent surtout de la bonne identification des priorités d'un groupe donné. Quoi qu'il en soit, si certaines ASL proposent des thématiques multiples tandis que d'autres sont spécialisées dans une problématique, il est certain que la dimension fonctionnelle y est prégnante.

Je poursuis ma présentation en abordant la question de l'hétérogénéité des publics. Celle-ci est le point de crispation et d'inquiétude principal au sein des groupes de travail réunissant les animateurs ASL. Or l'hétérogénéité est inévitable puisqu'un groupe n'est jamais homogène. L'objectif est donc de savoir s'adapter à elle en la gérant le plus efficacement possible. Pour y parvenir, il est possible de procéder :

- En amont de l'action, en répartissant différents groupes en fonction de plusieurs paramètres ;
- En cours d'action, en faisant en sorte de se défaire de ce qui persistera en termes d'hétérogénéité.

L'intérêt de procéder ainsi est de parvenir à distinguer des responsabilités différentes : des coordonnateurs gèrent l'hétérogénéité en amont tandis que des animateurs la gèrent en aval. D'autres peuvent être amenés à le faire à toutes les étapes du processus.

L'expérience du terrain traduit une grande diversité dans les réponses apportées, celle-ci n'étant pas forcément due à la variété d'interprétation des individus mais surtout aux contraintes du territoire et aux spécificités de la structure dans lesquels se trouvent ces derniers. Cette diversité est également liée au profil des intervenants (formation, expérience) qui influera sur leur façon d'effectuer une ASL. L'intérêt est donc de conserver les particularités de son profil tout en apprenant des autres profils.

Dans ce cadre, l'opposition entre le monde rural et le monde urbain est un paramètre fondamental sachant que la façon d'y pratiquer l'ASL doit tenir compte de contraintes et de besoins profondément différents. Ainsi, dans le monde urbain au sein duquel les structures et les offres sont multiples, l'enjeu est de savoir qui fait quoi et de s'organiser en fonction de cela. Les ASL spécialisées sont alors pleinement appropriées à cet environnement, l'enjeu étant alors d'orienter les personnes en fonction de leurs attentes et/ou de leur stade d'évolution. Dans le monde rural, la structure est généralement isolée, ce qui l'amènera naturellement à mener des actions de différentes natures dont de l'apprentissage linguistique faute d'autres organismes locaux.

Par ailleurs, sur le plan individuel, 2 profils principaux se dégagent de la diversité des intervenants ASL :

- Le profil proche du formateur, de formation FLE et/ou affichant une expérience d'enseignant ou d'instituteur ;
- Le profil proche de l'animateur, ayant généralement rempli des missions de médiateur ou de travailleur social.

La diversité des intervenants se manifeste également par le biais de l'identité et du type de missions des structures. Ainsi, les mairies et les associations sont généralement structurées comme des organismes de formation tandis que les centres sociaux et socio-culturels sont surtout orientés vers des missions d'animation.

Dans les faits, il apparaît que les directions et les dispositions prises par l'intervenant ne sont pas les mêmes selon que son profil est en contradiction ou en adéquation avec celui de la structure pour laquelle il intervient. Cette diversité de situations engendre donc une variété de parcours et de fonctionnements des ASL. Aucune méthode ne peut cependant être considérée comme plus efficace qu'une autre tant que les intervenants restent en phase avec leur démarche. Qui plus est, ceux-ci peuvent tout à fait évoluer dans le cadre de leur parcours en passant d'une démarche d'animation à une méthode plus axée sur la formation et inversement. Ainsi, la pluralité et la complémentarité des profils et des parcours constituent une véritable richesse pour les structures.

Une étude du Centre de ressources illettrisme IRIS 38 de Grenoble et de celui de Haute-Savoie (CRI 74) a été effectuée en vue d'analyser leur système de pilotage et de coordination. Chacun de ces organismes possède un cahier des charges, rédigé et cosigné par les différents financeurs. Dans le cas de Grenoble, les financeurs sont l'Etat, la Métropole, le CUCS et les communes de l'agglomération. Le centre bénéficie donc d'un multi-financement et doit répondre à des exigences multiples en matière de profils des publics. Le CRI de Haute-Savoie couvre quant à lui tout le département. Son cahier des charges est signé uniquement par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) bien que sur certains territoires, des structures émergent aussi au financement d'une commune. Dans ce cadre, un important travail de formalisation a été réalisé sur la définition d'une ASL, des attentes institutionnelles, et la façon dont elle sera évaluée en aval.

Dans une certaine mesure, les institutionnels s'appuient sur le cahier des charges mais leur compréhension de celui-ci peut être limitée dans la mesure où cela ne correspond pas à leur domaine de compétence. Leur objectif est en revanche de savoir si les démarches mises en œuvre seront suivies d'effets et engendreront des retombées positives pour les apprenants. Il s'agit également pour eux de pouvoir justifier, auprès des commissions, de l'utilité d'avoir financé telle ou telle ASL (données chiffrées indiquant que des apprenants ont progressé au niveau linguistique ou sur le plan de la socialisation...). Il convient donc de leur fournir, en aval, des données chiffrées explicites. En revanche, ces considérations ne relèvent pas de l'animateur et le rôle du coordinateur est donc de

collecter les informations dont dispose celui-ci pour les transmettre sous une forme que les financeurs pourront exploiter.

Un travail a donc été réalisé, visant à relier les exigences et les besoins d'information des différentes parties prenantes de la chaîne d'ingénierie. Ce travail reste perfectible sur plusieurs points, les productions étant critiquables à bien des égards. De plus, l'utilisation des documents a plus ou moins été concluante selon les structures. Néanmoins, les dispositifs en place fonctionnent et il est possible de décrire leur configuration globale :

- Recueil des besoins par les coordinateurs : identification des questions à poser, des informations à conserver et des informations à transmettre aux animateurs ; Exploitation de ces informations au titre de la configuration des groupes ;
- Évaluation des progrès réalisés entre le début et la fin d'une ASL ;
- Agrégation des données en vue de produire les bilans statistiques à destination des financeurs.

Il a par ailleurs été décidé de dissocier la grille d'évaluation linguistique de la grille d'évaluation de la socialisation. Il s'agit ainsi d'être en mesure de démontrer qu'une personne peut progresser dans un domaine et stagner dans un autre au cours d'une même période.

En outre, en 2011, le CRI de Grenoble a choisi de fonctionner sur la base du cadre européen de référence, celui-ci étant désormais massivement utilisé d'une part, et parce qu'il existe une injonction à la préparation au Diplôme initial de langue française (DILF) sur certains territoires d'autre part.

Le fondement du cahier des charges réside donc dans la justification de l'action et la mise en lisibilité du dispositif pour les financeurs. Il est donc un outil de référence pour les animateurs, qui peuvent tout à fait s'inspirer d'autres cahiers des charges pour évoluer dans leurs pratiques (évaluation...).

De la même façon, un groupe d'analyse de pratiques en Haute-Savoie s'est appliqué à clarifier le rôle de l'animateur et surtout du bénévole. Il s'est agi notamment de définir ce que ceux-ci devaient utiliser comme outils en amont d'une ASL pour bien gérer celle-ci par la suite.

Les animateurs ASL doivent en effet maîtriser de nombreux outils ainsi que leur mise en adéquation :

- La vie quotidienne ;
- Les espaces sociaux ;
- L'utilisation, en salle de formation, des documents venant de l'extérieur ;
- Le recours, dans la mesure du possible, à des enregistrements audio ou vidéo en lien avec les documents écrits ;
- le recours aux manuels en ASL est pleinement autorisé, mais il convient de savoir que certains sont plus pertinents que d'autres. Leur bon usage dépend également de ce qui y est prélevé et de la façon dont ils sont exploités.

L'animateur doit par ailleurs maîtriser les rudiments des techniques de l'oral et de l'écrit d'une part, et l'art de gérer un groupe d'autre part. L'ASL, en effet, s'appuie d'abord et avant tout sur la dynamique de groupe.

--- **Un participant** : *Les associations mandatées par les institutions pour des prestations en ASL doivent-elles avoir préalablement des certifications ou des cahiers des charges ?*

**Aurore BARROT** : En 2011, un décret évoquait la nécessité pour les organismes de formation sur les marchés publics d'avoir le label FLI. Pour les associations et les structures de proximité, la même exigence avait été envisagée mais le décret afférent n'a jamais vu le jour. L'inexistence de celui-ci peut être perçue comme un soulagement dans la mesure où une démarche de labellisation est longue et coûteuse. Toutefois, certains organismes émettent clairement le souhait de se faire labelliser FLI dans un souci de valorisation de leur démarche auprès du territoire et afin d'obtenir la poursuite de financements. Actuellement, les associations doivent donc avant tout structurer leur réponse aux appels à projet de manière à convaincre les institutions de la cohérence de leur démarche.

--- **Une participante** : *Existe-t-il des formations pour devenir formateur ASL ?*

**Aurore BARROT** : Il existe des formations formateurs FLI mais il n'existe pas de formation formateur ASL à proprement dit. En revanche, certains territoires sont pourvus de dispositifs de cette nature. Ainsi, en Ile-de-France, Radia prévoit de gros programmes de professionnalisation incluant de la formation destinée aux animateurs et aux coordinateurs, des groupes de travail réalisant des fiches et des vidéos disponibles sur ASL Web. Sur le bassin grenoblois, des réunions de coordinateurs se tiennent tous les mois et un gros programme de formation des bénévoles est mis en place. Dans le nord de l'Isère, le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) est parvenu à monter un programme de professionnalisation d'une durée annuelle de trois jours, après avoir récolté des fonds auprès de la communauté d'agglomération du pays viennois. L'existence ou non d'un dispositif de formation dépend donc du territoire dans lequel on se trouve.

--- **Une participante** : *Nous pouvons nous étonner de cette scission entre le FLI et les ASL dans la mesure où ces deux systèmes semblent avoir les mêmes objectifs, si ce n'est que l'orientation des publics et les financements peuvent être différents.*

**Aurore BARROT** : J'ajouterais que ces deux systèmes se différencient également par la part accordée à la socialisation et au linguistique sur le plan pédagogique. Quoi qu'il en soit, si vous n'avez pas de formation initiale ou de formation FLE, vous serez fortement outillé si vous vous formez à un DU ou à un master FLI. Il conviendra cependant d'adapter votre formation à la démarche ASL sachant que le cadre du FLI est légèrement différent.

--- **Un participant** : *La particularité de l'ASL est de ne pas faire que du linguistique*

tique. Je pense donc au contraire que parmi les populations et les métiers que nous rencontrons dans les structures de proximité, il existe de nombreuses autres compétences qui ne sont pas forcément mises en avant dans les formations FLI (dynamique de groupe...). Nous pouvons ainsi y trouver des gens formés à l'animation socioculturelle ou à la gestion des groupes, à savoir des compétences pleinement appropriées à l'esprit des ASL.

--- **Une participante** : Je suis passée de l'animation d'ateliers d'écriture au français langue étrangère, et j'ai effectué une formation FLE à ce titre. J'ai en effet ressenti le besoin de me former après avoir constaté que mes compétences étaient limitées en matière de capacité d'animation par rapport aux apports didactiques, à la question de l'hétérogénéité, de la priorisation de tel ou tel enseignement au regard des compétences transversales... Je pense donc que les formations FLE et FLI sont réellement bénéfiques.

--- **Une participante** : L'intérêt des ASL réside notamment dans l'hétérogénéité des intervenants. Cette diversité est en effet une véritable richesse pour des ateliers dont l'objet est de confronter leurs apprenants à la vie réelle.

**Aurore BARROT** : Le FLI est en effet un bon complément mais, pour l'animateur, l'intérêt de l'ASL est de dépasser ce cadre pour acquérir d'autres compétences qui ne relèvent pas de la didactique des langues. D'ailleurs, si vous avez été ou que vous êtes formateur en organisme de formation, vous pouvez être motivé à l'idée de travailler en ASL dans la mesure où la marge de manœuvre y est beaucoup plus importante.

# Atelier de l'après-midi

## Animation et coordination d'un ASL

*Aurore BARROT propose les consignes des 6 ateliers aux participants. Pour chaque atelier choisi, les participants sont invités à échanger ensemble en vue de réaliser la tâche proposée en s'aidant des consignes et des ressources documentaires, puis à préparer une courte restitution orale des résultats obtenus ainsi que des questions (résolues ou non) qui auront été débattues.*

### Atelier 1 : Évaluer des acquis, des besoins et des progrès en ASL

A partir du cas d'un vrai participant ASL :

1. Situez son niveau de départ à l'oral et l'écrit par rapport aux niveaux du CECR ;
2. Situez ses acquis et besoins de socialisation au démarrage de l'atelier par rapport aux 3 paliers ASL (Découverte, Exploration, Appropriation) ;
3. Listez ses objectifs de formation prioritaires sur une année d'ASL ;
4. Explicitez les progrès accomplis sur les 2 dimensions (linguistiques et socialisation).

*Ressources documentaires :*

*> annexes et outils du cahier des charges ASL Agglomération grenobloise*

### Atelier 2 : Concevoir une trame annuelle ou trimestrielle en ASL

A partir d'un cas réel d'un groupe d'ASL :

1. Listez les principaux thèmes et espaces sociaux à travailler en fonction des besoins repérés pour chaque participant ;
2. Identifiez les principaux objectifs d'oral et d'écrit correspondants ;
3. Déterminez les partenariats nécessaires et les supports authentiques à récolter ;
4. Réfléchissez à l'organisation de chaque trimestre (10 séances) en essayant de tenir compte de la démarche calendaire et de la démarche spiralaire propres à l'ASL\* ;
5. Comparez votre production avec l'exemple que je vous propose (à demander).



*Ressources documentaires :*

- > *tableau vierge Construire une trame annuelle en ASL*
- > *Document : ASL : un cadre de référence théorique et méthodologique*
- > *Guide ASL CLP, 2005 (document relié bleu)*
- + *tableau rempli Exemple de trame annuelle en ASL (à demander à la fin)*

### **Atelier 3 : Définir des critères de constitution des groupes en ASL**

En vous appuyant sur les questions suivantes, échangez ensemble sur la façon dont sont organisés les groupes actuellement dans chacune de vos structures :

1. Quels sont les critères de répartition des publics dans les différents groupes ?
  - En fonction des niveaux ? Si oui, qu'est-ce qui prime : le niveau d'oral ? Le niveau d'écrit ?
  - En fonction des besoins de socialisation ? Si oui, quels sont les espaces sociaux visés ?
2. Quels sont les problèmes qui se posent sur le terrain avec les groupes ainsi constitués ?
  - Difficultés au sein de chaque groupe ?
  - Difficultés au sein de la structure pour constituer et faire évoluer les groupes ?
3. Quelles autres pistes pouvez-vous trouver ensemble pour constituer les groupes ?
  - En vous appuyant sur les documents à votre disposition, cherchez des pistes de solutions.

*Ressources documentaires :*

- > *document Hétérogénéités des publics en ASL*
- + *annexes du cahier des charges ASL Agglomération grenobloise.*

### **Atelier 4 : Organiser une séance en ASL**

A partir d'une séance déjà réalisée avec un groupe d'ASL :

1. Formulez les objectifs pédagogiques de la séance (socialisation + oral + écrit) ;
2. Listez les différentes activités d'apprentissage et les supports (documents authentiques et outils pédagogiques) et le timing ;
3. Précisez les modalités d'animation (groupe entier, sous-groupes, binômes...) et comment vous vous y prenez pour différencier si le groupe est hétérogène ;
4. Retravailliez votre production à partir des pistes proposées dans le document Organiser une séance (à demander).

*Ressources documentaires :*

- > *Organiser une séance (à demander à la fin)*

### **Atelier 5 : Intervenants, visites à l'extérieur en ASL : pourquoi ? Comment ?**

En vous appuyant sur les questions suivantes, échangez ensemble sur la façon dont sont exploitées actuellement les interventions et les visites dans chacune de vos structures :

1. Quels sont les visites et les intervenants extérieurs auxquels vous avez fait appel ? Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?
2. Quels étaient vos objectifs pédagogiques ?

- Quel était le palier travaillé (Découverte, Exploration, Appropriation) ?
  - Comment avez-vous préparé en amont ? Et réexploité par la suite avec le groupe ?
  - Quels effets cela a-t-il produit chez les participants ?
3. Quels partenariats durables pourriez-vous construire l'année prochaine ?

*Ressources documentaires :*

- > *ASL : un cadre de référence théorique et méthodologique*
- > *Guide ASL CLP, 2005*

#### **Atelier 6 : Quels outils et supports pédagogiques en ASL ?**

En vous appuyant sur les questions suivantes, échangez ensemble sur les outils et supports utilisés actuellement en ASL dans chacune de vos structures :

1. Quels supports authentiques utilisez-vous ? Documents papier, audio, vidéos, web...
2. Quels manuels et documents pédagogiques ? Manuels FLE-alpha généralistes ? Manuels centrés sur l'oral ? Manuels centrés sur l'écrit ?
3. Comment utilisez-vous ces différentes ressources ? Selon quelle proportion ? Pour quoi faire ? Quels sont les avantages et les inconvénients de chacun ?

*Ressources documentaires :*

- > *Animer une ASL : quelques ressources pédagogiques*

### **1 - Restitution des ateliers autour l'animation d'un ASL :**

#### **• Organisation d'une séance en ASL**

--- **Une participante** : Nous avons axé notre réflexion sur l'organisation d'une séance en ASL à partir de la séquence « Les commerces de proximité ». Nous sommes donc davantage partis de la séquence plutôt que de la séance.

Les outils pédagogiques dédiés sont les suivants :

- > Examen du plan du quartier : photos, vidéos ;
- > Apprentissage du vocabulaire associé au commerce.

**Aurore BARROT** : Il convient d'adopter là une démarche spiralaire consistant par exemple en la présentation du plan urbain dans un premier temps, et en une visite de quartier dans un second temps. Il s'agira alors, dans le cadre d'une autre séance, de revenir sur le plan pour apprendre à l'utiliser comme support de localisation.

**Aurore BARROT** : Si vous décidez de consacrer une séance au plan du quartier, il convient alors d'en présenter les objectifs linguistiques. Si les apprenants en présence ne savent pas utiliser le plan, la séance devra être consacrée à l'exploration du document.

--- **Un participant** : Nous pouvons utiliser des images représentatives pour aider les apprenants à localiser les commerces sur le plan (brioche pour une boulangerie...).

**Aurore BARROT** : C'est une bonne idée. Après, dans le cadre d'une autre séance, vous pouvez faire participer les apprenants au traçage au sol d'une partie du plan, et les inviter ensuite à analyser les différences entre les deux dessins.

• **Intervenants, visites à l'extérieur en ASL : pourquoi, comment ?**

--- **Une participante** : Les membres de notre groupe n'ont pas d'expérience en matière de visites à l'extérieur. Nous avons donc réfléchi à l'organisation d'une visite en choisissant la gare ferroviaire comme lieu de destination, et en tenant compte des étapes de découverte, d'exploration et d'appropriation. Nous avons alors choisi de consacrer une première séance à l'examen du plan de la gare, et une seconde séance à la visite de celle-ci et à la confrontation entre le lieu et le plan. Enfin, l'étape de l'appropriation consisterait à faire intervenir l'apprenant directement sur les lieux sans que celui-ci ne soit accompagné.

Par ailleurs, nos consignes sont les suivantes :

- > Quelles sont les visites et les intervenants extérieurs auxquels vous avez fait appel ;
- Quelles difficultés avez-vous rencontrées et quels leviers avez-vous trouvés ?
- Quels étaient vos objectifs pédagogiques ?
- Quel était le palier choisi au titre de votre démarche (découverte, exploration ou appropriation) ?
- Comment avez-vous préparé en amont et ré-exploité par la suite ?
- Quels effets cela produit chez les participants ?
- Quel partenariat durable pourriez-vous construire l'année prochaine ?

**Aurore BARROT** : J'avais tablé sur l'idée que la plupart des animateurs avait essayé un jour ou l'autre de faire une sortie. Ainsi, je ne m'attendais pas du tout à ce que cela fasse défaut et j'ai donc invité les animateurs à lister leurs questions sur ce point afin de les présenter ensuite au sein d'un groupe.

--- **Une participante** : N'y a-t-il pas un risque d'ennui sachant que 5 à 6 séances peuvent être consacrées au même sujet ?

**Aurore BARROT** : J'ai entendu que 5 à 6 séances étaient nécessaires pour ouvrir les 3 paliers de la démarche.

--- **Une participante** : Certaines structures, présentes aujourd'hui à cette conférence, forment-elles des personnes sur un trimestre ou une année ?

*Plusieurs participants répondent par la positive.*

**Aurore BARROT** : Cela existe en effet, mais il existe des facteurs que vous ne maîtrisez pas. Ainsi, certaines personnes ne peuvent parfois pas être présentes en séance pour des raisons diverses et variées. Le facteur de la saisonnalité peut notam-

ment empêcher certains publics d'être présents à certaines périodes de l'année. En revanche, vous êtes tout à fait à même de faire entendre que l'ASL n'est pas un atelier de cours de français, et que les participants et les animateurs décident ensemble des objectifs et de la construction de la démarche. Après, il convient de savoir que, même en formation, les groupes ne sont jamais totalement assidus.

#### • Quels outils et supports pédagogiques en ASL ?

--- **Une participante** : Nous nous sommes mutuellement présentées et nous avons constaté qu'aucune d'entre nous ne faisait d'ASL. Nous travaillons plutôt au sein d'associations recourant à des démarches de type FLI. Par rapport à la question des outils et supports pédagogiques, nous avons donc répondu en fonction des pratiques mises en œuvre dans nos cours et non forcément en ASL. Ainsi, la plupart d'entre nous utilisent des documents authentiques comme des formulaires, des écrits de la vie quotidienne, des articles de journaux. Concernant les supports audio ou vidéo, je crois qu'aucune d'entre nous ne dispose d'une connexion internet dans ses salles de cours. Une participante : Je préciserai tout de même qu'avec leurs propres outils, la plupart d'entre nous recherchent préalablement sur Internet la matière leur permettant de faire leurs cours. De plus, la plupart des animatrices sont des bénévoles ou des salariées appartenant à des structures de très petite taille, qui se retrouvent généralement livrées à elles-mêmes au moment de donner des cours. Ainsi, celles-ci se retrouvent très souvent à fabriquer leurs propres outils.

Concernant la question des manuels, nous avons porté notre attention sur les manuels *Bagages* et *Trait d'union*, ceux-ci nous semblent les plus appropriés pour traiter à la fois des compétences langagières et de l'apprentissage de la vie sociale et culturelle. En ce qui concerne la question 3 « Comment utilisez-vous ces différentes ressources ? », il convient d'avoir une connexion internet pour pouvoir utiliser des documents vidéo, ainsi que de moyens financiers pour acheter du matériel.

**Aurore BARROT** : N'importe quelle association faisant de la formation linguistique ou des ASL devrait avoir a minima un lecteur audio CD-cassette (30 euros) par salle ou par intervenant. Par ailleurs, deux manuels sont véritablement utiles en matière d'ASL, à savoir « *Bagages* » (13 euros) et « *Trait d'union* » (15 euros). Cela représente donc un investissement dérisoire de moins de 60 euros pour l'ensemble des groupes à condition que ceux-ci ne se tiennent pas sur les mêmes plages horaires. Il existe deux autres manuels que je n'utilise pas personnellement, à savoir « *Rendez-vous en France* » et « *Ensemble* ». A mon sens en effet, ceux-ci répondent davantage aux besoins de migrants de haut niveau qui ont déjà été scolarisés et qui ont fait des études dans leur pays d'origine. De la même façon, d'autres documents sont spécifiques à une composante de l'activité langagière (compréhension orale, production orale...). Je citerai également le manuel « *Mille et une idées pour se parler* », dont la pédagogie est excellente. Il existe en outre les « *Trait d'union* » spécialisés dans l'écriture et la lecture, et la boîte à outils pour l'écrit de l'AFTI.

## 2 - Restitution des ateliers autour la coordination :

### • Évaluation des attentes, besoins et progrès des participants en ASL

--- **Un participant** : Les membres de notre groupe proviennent de 4 structures dont les finalités sont différentes (insertion professionnelle, animation de quartier, association de proximité...). A travers nos échanges, nous avons indiqué comment nous procédions au regard des finalités de nos 4 structures ainsi qu'à l'égard des publics s'adressant directement à nous ou par l'intermédiaire de prescripteurs.

Ainsi, l'objectif de la structure dédiée à l'insertion professionnelle est que le public soit ciblé à travers son projet professionnel, et accompagné par des étudiants-animateurs de niveau master 2, intervenant dans les différents groupes. Cette façon de procéder traduit une forte assistance aux évaluations correspondant au projet professionnel des publics reçus, que ceux-ci soient des étrangers de l'Union européenne ou hors Union européenne. Ce sont par ailleurs les étudiants-animateurs qui déterminent une approche des niveaux selon le cadre européen pour définir ensuite, surtout en termes d'expression orale, une démarche autour des projets individuels d'insertion des apprenants.

Le CCAS de Lourdes est confronté quant à lui à un très grand nombre de demandes provenant notamment d'apprenants intra-communautaires qui se sont heurtés au silence d'autres structures partenaires. L'un des critères actionnels empiriques de cet organisme est donc de savoir si les apprenants ont des enfants scolarisés. Par ailleurs, les apprenants bénéficient d'un dispositif d'hébergement et Lourdes a mis en place une adaptation pour une insertion professionnelle correspondant à la saisonnalité.

--- **Une participante** : Je préciserai que les apprenants sont orientés par Pôle emploi ou d'autres prescripteurs, ou par du bouche à oreille. Nous dressons alors une liste d'attente et nous commençons généralement les actions en septembre pour les terminer en mars. Quand nous recevons les apprenants, nous menons un entretien d'une dizaine de minutes avec eux, consistant en une évaluation de leur maîtrise orale de la langue.

--- **Un participant** : Le dispositif du CCAS est constitué d'un groupe de débutants et d'un groupe de perfectionnement. La demande est très forte concernant les débutants.

--- **Une participante** : La structure que je représente prévoit un premier niveau d'accueil sous forme de fiche d'identification de la personne. Cette fiche est demandée à l'ensemble des personnes s'adressant à l'association et non uniquement à celles qui sont intéressées par ces ateliers. Puis, nous avons récemment mis en place une grille d'évaluation de cet entretien préalable, le but étant de disposer de quelques éléments d'information supplémentaires permettant d'intégrer ces personnes de manière optimale.

--- **Un participant** : L'association toulousaine de proximité et d'animation de quartier s'inscrit dans une approche plutôt FLE (Français Langue d'Intégration), s'appuyant sur les critères du référentiel. La Croix rouge est quant à elle organisée en structure d'accueil par excellence, et ses ateliers s'inscrivent également dans une approche FLE. Les critères que l'association utilise sont d'ordre classique, incluant dans la mesure du possible un accueil par des formateurs-intervenants dès le début de l'année.

Notre constat d'ensemble est que nos pratiques se trouvent relativement éloignées des perspectives actionnelles. Toutefois, en s'interrogeant mutuellement, nous nous apercevons également que nous avons peu ou prou dans nos structures, des moments d'animation où les apprenants sont aussi acteurs, ceux-ci se confrontant à des situations concrètes (déplacement dans un lieu public comme une médiathèque, analyse du descriptif d'une fiche de paie, travail sur les spectacles de rue...). Ainsi, si elles ne font pas partie initialement de nos critères d'évaluation, ces perspectives actionnelles se produisent de facto.

**Aurore BARROT** : De nombreuses structures se retrouvent généralement dans le même cas de figure. A l'origine, celles-ci sont en effet pourvues d'un atelier de français ou d'alphabétisation dans la mesure où il s'agit là de la méthode pédagogique traditionnelle. Qui plus est, la dynamique du FLE, le cadre européen et la proximité potentielle d'étudiants FLE tendent vers le maintien d'une méthode de cette nature. Aussi, vous constatez cet état de fait tout en prenant conscience qu'il existe d'autres formes d'apprentissage, qui se concrétisent d'ailleurs directement au sein de vos structures. Ce premier acheminement vers l'ASL arrive alors à maturation quand l'atelier de langue a priorisé la dimension de socialisation dans sa pédagogie en accordant une place essentielle aux visites de terrain et au traitement des supports authentiques. Dans ce cadre, le schéma le plus fréquent est celui d'un atelier linguistique à l'organisation quelque peu empirique qui se structure ensuite à l'aide des outils du FLE et qui, seulement après, commence parfois à réfléchir sur la façon d'intégrer la socialisation à sa démarche.

Par ailleurs, il convient de savoir qu'un entretien de 10 minutes correspond à une inscription administrative qui ne permet en aucun cas de formaliser une démarche solide et de qualité avec la personne. Après, en fonction des contraintes et du contexte, il n'est pas toujours possible de s'octroyer suffisamment de temps pour approfondir l'entretien. Il s'agit donc d'adapter les outils méthodologiques aux réalités du terrain et non de recourir à ceux-ci de manière rigide.

--- **Une participante** : Il est très compliqué de communiquer, dans le cadre d'un entretien exploratoire, avec une personne ne maîtrisant pas la langue.

--- **Une participante** : Les personnes sont souvent accompagnées lors du premier entretien.

**Aurore BARROT** : Je confirme. Quoi qu'il en soit, vous ne devez pas vous sentir obligés de prolonger le premier entretien si la personne n'est pas accompagnée et/ou si elle s'exprime difficilement. La finalité de l'entretien d'accueil est de s'assurer que les personnes savent clairement pourquoi elles sont là afin d'éviter toute déception ou tout malentendu. Il convient ainsi de disposer d'éléments d'information qui permettront de constituer des groupes cohérents, et d'évaluer les progrès éventuels dans le cadre du processus de formation. Il s'agit ainsi d'identifier ce que les personnes font ou ne font pas ainsi que ce qu'elles souhaiteraient accomplir. Quant à l'aspect linguistique, nous avons fait le choix de nous baser sur les niveaux du cadre européen.

--- **Une participante** : La façon de procéder en interne des structures associatives est également conditionnée par leur financement. En effet, le déclenchement d'un financement implique de se conformer à un cahier des charges et à des critères de professionnalisation.

--- **Une participante** : Existe-t-il d'autres sources de financement que le PRIPI ?

**Aurore BARROT** : Nous avons effectivement le PRIPI avec essentiellement le BOP 104 pour le linguistique. Je citerai également le BOP 147 qui est dédié à la politique de la ville-socialisation. Sur certains territoires éligibles, celui-ci est utilisé dans les cas où l'insertion professionnelle est une priorité. Le financement des ASL peut également être assuré par les collectivités locales et territoriales (commune, communauté d'agglomération, communauté de communes...). En outre, le financement a été assuré pendant très longtemps par le Conseil général, avant que celui-ci ne se retire il y a environ un an et demi. Enfin, les ASL peuvent théoriquement être financées par le FEI (Fonds européen d'intégration), mais cela ne s'est jamais produit à ma connaissance.

### • Conception d'une trame annuelle ou trimestrielle en ASL

--- **Une participante** : Nous avons choisi de concevoir une trame trimestrielle. Pour commencer, nous avons fait un récapitulatif des publics rencontrés au sein des différentes structures, ce qui nous a permis d'identifier les thématiques suivantes :

- > Une demande de lien social ;
- > Une demande de réactivation des savoirs ;
- > Le souhait d'intégrer une formation linguistique.

Les principaux thèmes abordés sont :

- > La vie publique à travers la scolarité et l'emploi ;
- > La vie personnelle à travers le logement et la santé ;
- > La vie citoyenne par rapport à l'accès aux droits et aux devoirs ;
- > La vie culturelle.

Sur cette base, nous avons défini les espaces sociaux pouvant répondre à ces thématiques :

- > La vie publique :
  - Scolarité : L'école, le rectorat, les CIO, le CCAS, les CMP Centre médical et psychologique, les CLAE et les mairies ;
  - Emploi : Le Pôle emploi, les associations de quartier, les missions locales (CRIJ, BIJ), les associations intermédiaires et les organismes de formation ;
- > La vie personnelle :
  - Le logement : l'ADIL (Association pour le droit à l'information et au logement), la CAF, les OP HLM, Habitat Toulouse, des bailleurs sociaux, la mairie, les Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), les foyers d'accueil et les Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;
  - La santé : les PMI, les cabinets médicaux de quartier, les hôpitaux, les associations spécialisées dans la santé (addictions, SIDA...), la Sécurité sociale et les mutuelles.
- > La vie citoyenne : le CIDFF (Centre d'Information des Droits de la Femme et de la Famille), l'Union départementale des associations familiales (UDAF), le CCAS, la maison de la citoyenneté, les Groupes d'entraide mutuelle (GEM), l'accueil de jour, les secteurs associatif en général.
- > La vie culturelle : Les Offices de tourisme, les bibliothèques, les cinémas et les structures propres au tissu culturel local.

Nous avons par ailleurs identifié les principaux objectifs d'oral et d'écrit correspondants, à savoir la scolarité, l'emploi et le logement. Nous avons ensuite décidé de les décliner, dans notre organisation de programme trimestriel, en trois scénarii de trois séances. Concernant le scénario de la scolarité, nous sommes partis de la situation suivante : l'apprenant trouve un mot dans le carnet de liaison lui annonçant la visite médicale. A partir de là, les trois séances se déclinent comme suit :

- > 1<sup>ère</sup> séance : la compréhension du mot ;
- > 2<sup>ème</sup> séance : rendez-vous avec le médecin scolaire dont 1 heure de préparation à la rencontre et 1 heure de rencontre ;
- > 3<sup>ème</sup> séance : être en mesure de remplir ou au moins de comprendre la fiche sanitaire.

**Aurore BARROT** : Votre travail a-t-il suscité des interrogations qu'il serait intéressant d'examiner ?

--- **Une participante** : Nous nous sommes demandé s'il convenait d'intégrer les vide-greniers et les repas de quartier dans la vie culturelle ou dans la vie personnelle.

**Aurore BARROT** : Le fait de dresser des cases engendre naturellement une remise en question des classements que nous y effectuons. Quoi qu'il en soit, il convient d'appréhender cette problématique avec beaucoup de distance.

--- **Une participante** : Nous nous sommes également demandé si la compré-



hension écrite et l'interaction orale devaient être prises en compte dans la définition des objectifs.

**Aurore BARROT** : C'est le cas dans la mesure où l'objectif est d'identifier la part qu'occupent respectivement l'oral et l'écrit dans votre organisation. Il s'agit en effet de s'assurer que la priorité est donnée à l'oral, à la mise en situation et au lien avec la réalité et l'extérieur.

- **Constitution des groupes en ASL : sur quels critères ?**

--- **Une participante** : Nous devons définir les critères de constitution des groupes en ASL. Nous avons ainsi constaté que nos structures procédaient en fonction des niveaux, sachant que nous n'agissons pas dans la sphère des ASL. Nous nous sommes donc demandé comment il conviendrait de procéder si nous étions en ASL. Nous avons donc commencé par éliminer le fait de réfléchir en termes de niveaux concernant l'écrit. Nous nous sommes ensuite demandé s'il convenait de procéder en fonction des besoins ou en fonction du niveau oral. Nous avons alors tendance à considérer que le besoin était le même pour tout le monde alors que celui-ci varie d'une personne à l'autre en fonction de ses spécificités. Par automatisme, nous ne portons alors aucune attention au besoin alors que celui-ci est fondamental. Toutefois, si nous décidons de nous baser sur ce paramètre, nous risquons de devoir créer une multitude de groupes pour se conformer à la diversité des besoins existants. De la même façon, le fait de constituer des groupes en fonction du niveau oral de la langue nous est apparu non pertinent dans la mesure où la gestion de groupes constitués uniquement de personnes dotées de connaissances très faibles peut s'avérer difficile. A contrario, le fait de constituer des groupes hétérogènes sur le plan de la maîtrise orale de la langue peut se révéler fructueux et enrichissant. En somme, nous n'avons pas de solution incontestable à proposer.

--- **Une participante** : Je remarquerai que les différents besoins ne sont pas forcément incompatibles d'une part, et que ceux-ci évoluent d'autre part. De plus, les besoins sont généralement transversaux et leur cloisonnement n'est donc pas forcément pertinent.

--- **Une participante** : Je suis d'accord dans le sens où une personne a généralement plusieurs besoins. En revanche, si le décalage entre les besoins des uns et des autres est trop important, certaines personnes risquent de ne tirer aucun profit des informations communiquées au sein de leur groupe.

--- **Une participante** : Il conviendrait donc d'encourager le partage d'expérience au sein du groupe afin que le vécu des uns profite aux autres.

--- **Une participante** : C'est effectivement une solution. Par ailleurs, pour éluder ces problématiques, nous avons émis l'idée de constituer un groupe unique

qui serait alors pourvu de deux formateurs-animateurs. L'enjeu serait alors d'obtenir le financement nécessaire.

**Aurore BARROT** : Il n'existe pas de réponse imparable et parfaite. En revanche, il existe des éléments de solution pouvant amener à la constitution de groupes. Dans le cas où vous avez la possibilité de constituer plusieurs groupes, vous devez identifier les besoins en amont. Il convient ainsi de consacrer les deux premières séances à cette identification si vous n'avez pas pu le faire préalablement dans le cadre des entretiens individuels. D'ailleurs, vous ne devez pas vous empêcher de procéder comme vous le souhaitez sachant qu'il n'y a aucune obligation en ASL, et que les personnes qui y sont présentes le sont par choix. L'objectif est donc de permettre l'expression des besoins pour apporter ensuite des réponses adaptées et efficaces. Qui plus est, sachant qu'il peut exister un écart entre la demande initiale et le besoin, faire s'exprimer collectivement ce dernier peut amener certains participants à prendre conscience d'un besoin qu'il ne soupçonnait pas.

Il peut également s'agir d'enclencher les groupes en avertissant les participants que ceux-ci risqueront d'évoluer en fonction des besoins qui y auront été identifiés et donc des attentes des uns et des autres. L'invitation des personnes à exprimer leurs besoins peut en effet s'effectuer aussi bien en amont de l'action que pendant l'action.

Pour terminer sur ce point, je préciserai que le seul profil susceptible d'être ingérable en termes d'hétérogénéité est celui des grands débutants à l'oral. Dans la mesure du possible, il convient donc de les réunir au sein de groupes calibrés pour répondre à leurs besoins prioritaires spécifiques : savoir se présenter, indiquer sa situation sociale, son lieu d'habitation... Une fois ces bases acquises, ces apprenants pourront basculer dans n'importe quel groupe de besoins.

--- **Une participante** : Combien de temps faut-il pour transmettre ces bases ?

--- **Une participante** : L'apprentissage des bases représente généralement 300 à 400 heures de DILF.

**Aurore BARROT** : Si les réalités varient naturellement d'un apprenant à l'autre, le volume d'heures alloué moyen est effectivement de 300 heures. Toutefois, la non-acquisition des bases après 600 heures de formation est généralement la traduction d'une réponse inadaptée aux besoins de l'apprenant concerné.

--- **Une participante** : 300 heures à raison de 4 heures par semaine correspondent à 75 semaines, soit environ 2 à 3 ans.

**Aurore BARROT** : Je confirme. Je préciserai par ailleurs que la méthode de formation destinée à ce public doit être axée sur un entraînement oral intensif sous la forme de dialogues audio à répétition.

--- **Une participante** : J'en déduis qu'au regard de sa logique, une ASL a tout intérêt à intégrer des personnes de niveaux linguistiques différents au sein d'un même groupe.

**Aurore BARROT** : Je confirme, mais la démarche est faisable à condition que vous souhaitiez véritablement procéder ainsi, que votre groupe y adhère et que les conditions dans lesquelles se trouve votre structure vous le permettent.

--- **Une participante** : Les personnes ne sont-elles pas de toute façon orientées en amont ?

**Aurore BARROT** : Non, elles ne le sont pas toujours. En effet, si des personnes sont orientées, d'autres fréquentent le centre social où ils apprennent qu'ils pourraient participer à un atelier de langue. Leur démarche est donc isolée et indépendante de tout aiguillage officiel.

--- **Une participante** : Sur le plan des progrès dans la maîtrise de la langue, nous avons constaté que certaines personnes se réinscrivaient tous les ans aux formations. Ainsi, nous pouvions penser que celles-ci ne progressaient pas mais le fait de se réinscrire leur permettait, dans certains cas, de rester attachées au groupe qui était pour elles un facteur de lien social essentiel.

**Aurore BARROT** : Il s'agit là d'une demande de socialisation à laquelle il convient de répondre, mais pas dans le cadre institutionnel des financements de l'ASL. Cette réponse peut être apportée en interne au sein d'un atelier de discussion animé par un bénévole, démarche qui ne transparaît pas alors dans les budgets dédiés aux ASL. Cette réponse peut également être apportée via un dispositif ad hoc, existant déjà au sein de la structure. Quoi qu'il en soit, si l'apprentissage se révèle inefficace, cela signifie que celui-ci ne correspond pas au besoin de l'apprenant en présence et qu'il ne constitue donc pas la bonne réponse.

**Aurore BARROT** : Avez-vous des remarques à effectuer en cette fin de journée ?

--- **Une participante** : Je ne sais pas si c'est le cas pour d'autres structures mais nous sommes, en ce qui nous concerne, quotidiennement sollicités pour répondre à des demandes de cours de français. Or nous sommes complets et nous rencontrons de grosses difficultés à orienter les demandeurs vers d'autres structures. Il conviendrait de savoir ce qui se fait dans ce cadre car j'ai l'impression que la demande est clairement supérieure à l'offre.

--- **Une représentante de Ressources & territoires** : Je confirme que la demande est supérieure à l'offre, et il convient d'étudier les opportunités au niveau de votre réseau de partenariat afin de savoir si une association située à proximité de votre structure pourrait être en mesure de répondre à ce besoin.

--- **Un participant** : Mon association, La maison de l'Afrique à Toulouse, a reçu une demande de mise en place d'ateliers linguistiques de la part du ministère de la Jeunesse. Or j'ignore si, par rapport à d'autres associations, nous avons les compétences pour organiser et proposer des structures adéquates. Je n'ai personnellement jamais réalisé ce type d'action et je me demande donc si nous pouvons répondre à l'appel d'offres. Toutefois, j'ai beaucoup appris à votre conférence et je pense que nous finirons par être en mesure de proposer un dispositif. Je vous remercie.

--- **Une participante** : Il aurait été intéressant d'avoir une formation de plusieurs jours sachant qu'une conférence d'une journée est un peu courte.

--- **Une représentante de Ressources et territoires** : Au niveau du centre de ressources, nous voulions surtout avoir un état de la situation des ASL en région Midi-Pyrénées, sachant que cette conférence avait été construite en visant certains acteurs qui n'ont finalement pas été présents. Ainsi, l'année prochaine, nous prévoyons certainement, avec le concours d'Aurore Barrot, deux ou trois actions autour de la thématique.

--- **Une participante** : Personnellement, je ne travaille dans ce secteur que depuis 2 mois et j'ai été très intéressée par cette journée qui m'a permis d'obtenir plusieurs informations utiles.

# Pour aller plus loin...

## Publications sur le thème de la conférence

### Textes Officiels

> Note d'orientation du comité interministériel du 24 avril 2006, ACSé Ile de France, 15 février 2007.  
[http://www.aslweb.fr/static/documents/generiques/document\\_note\\_orientation.pdf](http://www.aslweb.fr/static/documents/generiques/document_note_orientation.pdf)

> Circulaire ministérielle du 7 janvier 2009  
[http://wipdemo.aslweb.fr/static/documents/generiques//circulaire\\_07\\_01\\_2009.pdf](http://wipdemo.aslweb.fr/static/documents/generiques//circulaire_07_01_2009.pdf)

> Circulaire ministérielle du 28 janvier 2010  
[http://wipdemo.aslweb.fr/static/documents/generiques//circulaire\\_28\\_01\\_2010.pdf](http://wipdemo.aslweb.fr/static/documents/generiques//circulaire_28_01_2010.pdf)

### Sélection biblio

> Guide descriptif. Actions socialisantes à composante langagière. Ile-de-France, CLP, 2004. Mariella de FERRARI. Paris : CLP - Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en difficulté d'insertion, 2005. 101 p.

> Le guide du bénévole pour l'alphabétisation : guide formatif pour l'enseignant de Français Langue Étrangère (FLE), d'ateliers de savoirs sociolinguistiques (ASL), d'alphabétisation et lutte contre l'illettrisme. Paris : Cœurs-à-lire, 2011. 114 p. (Les guides Espace Bénévolat)

> Rendez-vous en France. Cahier de français pour migrants - Niveau A1.1 du CECRL, Maison des Langues, 2011

- > Bagages : manuel de français langue étrangère et seconde. Valérie SKIRKA. Paris Cedex 12 : AFTAM, 2010. 80 p.
- > Les combines du téléphone : fixe et portable. Jean LAMOUREUX. 2ème éd. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 2008. 80 p. 1 CD. - (Français langue étrangère et maternelle).
- > Parler pour apprendre. Apprendre à parler : fiches et conseils pédagogiques pour animer des classes de français langue étrangère et seconde. Belgique : Lire et écrire, 2002. 104 p.
- > Mille et une idées pour se parler. Collectif d'alphabétisation. Bruxelles : collectif alphabétisation, 1995. 232 p.

*VOIR AUSSI pour entrer dans l'écrit :*

*Cours de français pour migrants de la Méthode ensemble, les ouvrages des collections Traits d'Union et AEFTI.*

### Sitographie

- > ASL WEB : <http://www.aslweb.fr/s/accueil/>
- > Lire et écrire pour le droit de tous à l'alphabétisation : <http://www.lire-et-ecrire.be/>
- > Ressources & Territoires : <http://www.ressources-territoires.com/>  
*Voir particulièrement la Cartographie des ASL en Midi-Pyrénées, Onglet : Cartographie*

Vous pouvez télécharger une version numérique de ce compte-rendu sur :  
**[www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)**

## **Les Conf'At'de R&T**

sont publiées par Ressources & Territoires

Centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale en Midi-Pyrénées

Ces comptes-rendus sont réalisés à partir d'enregistrement audio.

Directeur de publication : Jean-François BAULÈS

Coordinatrice d'édition : Nathalie CHEVIGNY

Rédaction : Alliance des mots

Mise en page : échocite@free.fr

*Août 2014*



Centre de ressources

**POUR LES ACTEURS DE LA COHÉSION SOCIALE**  
*en Midi-Pyrénées*

9, rue Alex Coutet - BP 8231 - 31023 Toulouse Cedex  
tel. 05 62 11 38 34 / fax. 05 62 11 38 54  
[accueil@ressources-territoires.com](mailto:accueil@ressources-territoires.com)  
[www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)

Cette action a été cofinancée par



Fonds européen d'intégration